

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du samedi 30 mars 2019

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le samedi 30 mars 2019 à 10h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 15

Nombre d'élus présents : 9

Etaient présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, Mme Elise FOREST, M. Alain LASSALLE, Mme Mireille DURANTET, M. Patrick DRIFFORD.

Excusés : Mme Marie-Ange CHALVIGNAC, M. Edouard MATHEVET, M. Michel SAINT-ANDRE.

Etaient absents : Mme Angélique MARCEL, M. Alexandre VERNAY, Mme Nathalie JACQUET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 10h10 et constate que le quorum est atteint.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 08 février 2019

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 08 février 2019. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Marché de la salle polyvalente – Avenant à appliquer au lot 8 (carrelages) pour l'entreprise CERASOL

Monsieur le Maire rappelle que le montant initial du lot 8 (carrelages), attribué à l'entreprise CERASOL, s'élevait à **24 659,60 € HT**.

Il présente le devis établi par l'entreprise CERASOL relatif à la fourniture et à l'application d'un ragréage, travaux initialement prévus dans le lot 1, gros-oeuvre, attribué à l'entreprise LASSOT. Le coût des travaux s'élève à **1 457,50 € HT**, représentant plus de 5% du marché initial.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer puis à notifier l'avenant à l'entreprise concernée.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à signer et à notifier l'avenant à l'entreprise CERASOL.

3. Approbation des comptes de gestion

4. Approbation des comptes administratifs

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les résultats de l'année 2018 et demande l'approbation du compte de gestion et du compte administratif pour le budget principal et le budget assainissement.

Budget principal

Le compte administratif de l'exercice 2018 affiche un excédent de clôture de 37 886.99 € avec un excédent reporté de 37 356.23 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 75 243.22 €.

Le compte administratif affiche un déficit d'investissement de 74 921.80 €, et un excédent des restes à réaliser de 335 793 €, correspondant aux subventions attribuées pour les opérations d'investissement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif tels que présentés.

Budget assainissement

Le compte administratif de l'exercice 2018 affiche un excédent de clôture de 10 241.75 € et un excédent reporté de 2 670.44 € soit un excédent de fonctionnement cumulé de 12 912.19 €. Le compte administratif affiche un excédent d'investissement de 5 777.22 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif tels que présentés.

5. Economies et Finances

Budget principal

- Considérant l'excédent de financement cumulé en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 75 243.22 € au budget 2019 à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté. Le déficit de 74 921.80 € sera reporté à l'article 001, déficit d'investissement reporté.

Le conseil municipal valide cette affectation des résultats à l'unanimité

- Monsieur le Maire propose ensuite de procéder au vote des taxes locales. Il présente l'état faisant apparaître le produit attendu en cas de maintien des taux.

Taxes	Bases	Taux constant	Produit
Taxe Habitation	594 000	8.60	51 084
Taxes Foncières Bâties	430 300	10.96	47 161
Taxes Foncières Non Bâties	107 500	28.76	30 917
			129 162

Monsieur le Maire précise que la commission des finances a évoqué ce sujet au cours de la réunion du 22 mars. Considérant la suppression annoncée de la taxe d'habitation et la mise à jour des catégories des habitations engagée avec les services des impôts, il est proposé de maintenir les taux existants.

Monsieur le Maire présente également les taux appliqués dans la même strate que la commune.

Taux impôts locaux	LE BREUIL 558 habitants	ST-ETIENNE- DE-VICQ 543 habitants	ISSERPENT 532 habitants	ST-PRIX 797 habitants	Taux moyen de la strate
T.H	8.51 %	10.02 %	9.10 %	11.58 %	12.24 %
T.F.B	10.85 %	10.41 %	7 %	10.80 %	15.42 %
T.F.N.B	28.48 %	33.46 %	22 %	25.71 %	43.70 %

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des taxes locales.

Budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle l'affectation des résultats 2018 et propose de reporter l'excédent de fonctionnement de 12 912.19 € et l'excédent d'investissement de 5 777.22 € au budget 2019.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'affectation des résultats présentée

6. Installation d'un rideau mobile dans la salle polyvalente

Monsieur le Maire rappelle que l'installation d'un mur mobile avait été prévue dans le marché de la salle polyvalente par l'entreprise AMCD pour un montant de 26 300 € HT. Pour des raisons budgétaires, cette dépense avait été retirée du marché.

Un nouveau devis a été établi par l'entreprise AMCD, cette fois-ci pour un rideau mobile moins coûteux

car il s'élèverait à 6 900 € HT. Il apparaît nécessaire de le faire poser dès maintenant car une installation ultérieure impliquerait des travaux de reprise.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'installation du rideau mobile.

7. **Tarifs de location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire présente le tableau réalisé avec l'aide de Madame LANOIX et de Monsieur PERRET.

Un travail de recensement des tarifs pratiqués par les communes disposant d'une salle équivalente a été effectué.

	ETE	HIVER
GRANDE SALLE (158 m²)		
Week-end <u>(sans cuisine)</u>	220 €	260 €
Avec cuisine	260 €	300 €
Journée	150 €	190 €
Avec cuisine	190 €	230 €
Vidéo projecteur	30 €	30 €
Réunion	80 €	100 €
CAUTION DE 500 €		
PETITE SALLE (41 m²)		
Week-end	80 €	100 €
Avec cuisine	110 €	130 €
Journée	50 €	70 €
Avec cuisine	80 €	100 €
Réunion	40 €	60 €
CAUTION DE 200 €		
Associations Commune	2 utilisations gratuites	
Associations extérieures	Tarif normal	
Associations extérieures avec repas		
Club de l'amitié	Forfait annuel de 120 €	
Amis du Patrimoine	Gratuité	
Vin d'honneur	Tarif réunion	
Assemblées générales Associations communales	Gratuité	
Pompiers	Gratuité	
Cinéma	Gratuité	
Formations	Gratuité	
École	Gratuité	
Nettoyage	Forfait de 50 €	

Après délibération, les tarifs de location présentés sont validés à l'unanimité.

8. Subventions aux associations

Monsieur le Maire souhaite refaire le point sur les subventions versées aux différentes associations.

Il propose de maintenir les subventions suivantes :

- AFAD (Association Française d'Aide aux Diabétiques du Bourbonnais) – 50 €
- ANEM (Association Nationale des Elus de Montagne) – 154 €
- Pentatête (organisateur du festival des Monts de la Madeleine) – 250 €
- Coopérative scolaire – 1 500 €
- Centre Social de la Montagne Bourbonnaise – 200 €

Le cinéma itinérant devrait reprendre au mois de septembre. L'association Les Amis du Patrimoine ne souhaitant plus prendre cette animation en charge, le comité des fêtes a décidé d'en reprendre la gestion. Il conviendra donc de prévoir une subvention à l'UDAAR 03 (Union Départementale des Associations d'Animation du Milieu Rural de l'Allier).

Monsieur le Maire propose de supprimer les autres subventions.

Monsieur Pierre MATICHARD intervient pour signaler que l'association « Le souvenir français » a vraiment besoin de la subvention de 50 € versée chaque année qui ne couvre malheureusement pas les frais liés au fleurissement des tombes.

Contact sera pris avec Monsieur Michel MATICHARD afin d'échanger avec lui sur les besoins de cette association.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien des subventions citées par Monsieur le Maire et la suppression des autres (le cas du souvenir français sera évoqué lors du vote du budget 2019 le 12 avril).

9. Travaux stade communautaire

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement du lotissement devraient débuter courant avril et que de la terre sera à récupérer pour l'agrandissement et la mise en conformité du stade communautaire.

La Communauté de Communes a été sollicitée pour la prise en charge des travaux qui seront effectués. Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier adressé par la Communauté de Communes indiquant qu'il n'y aura pas de programmes d'équipements sportifs inscrits au budget 2019 car aucune subvention ne sera mobilisée.

La Communauté de communes souhaite que la commune prenne à sa charge 3 500 € correspondant à l'évacuation des gravats stockés sur la plateforme du stade provenant de la démolition de l'Eglise.

La commune traitera les travaux directement avec la Colas. La dépense sera prévue au budget de la Communauté de Communes en 2020.

Monsieur le Maire propose de prévoir la dépense de 3 500 € au budget 2019.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal valide à l'unanimité cette prévision budgétaire.

10. Tarifs du columbarium

Monsieur le Maire informe les élus que le columbarium et le jardin du souvenir sont installés et présente les tarifs conseillés par la Société GRANIMOND.

COLUMBARIUM	JARDIN DU SOUVENIR
Concession trentenaire	
650 € (plaque incluse) pour le premier défunt	Dispersion des cendres
54 € pour la plaque du second défunt	54 € pour la plaque

Après délibération, le conseil municipal approuve ces tarifs à l'unanimité et autorise la mise à disposition de concessions aux personnes extérieures à la commune.

11. Recrutement d'un agent technique polyvalent à compter du 1^{er} avril 2019

Monsieur le Maire propose de recruter Monsieur Gilles GRAND à compter du 1^{er} avril pour une durée de 9 mois à raison de 20 heures hebdomadaires de travail sur 3 jours.

Le recrutement est approuvé à l'unanimité.

12. Sollicitation du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise – demande d'aide financière

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant du Centre Social de la Montagne Bourbonnaise sollicitant une aide financière venant s'ajouter à la participation annuelle sur l'animation globale dans le cadre du pacte de coopération (200 €).

L'aide demandée s'inscrit dans le projet de répondre aux demandes des jeunes et de leurs familles pour la mise en place d'actions auprès des préadolescents et adolescents (11-17 ans). Des actions sont engagées depuis début 2017 à travers l'organisation de sorties, de séjours collectifs pendant les vacances scolaires dans le but de favoriser la mixité sociale, de rompre l'isolement, de favoriser la vie en collectivité et globalement d'investir les jeunes dans la vie du territoire.

Le Centre Social, soucieux de répondre aux besoins des familles, a évalué la charge financière à 1 800 € pour l'année 2018 qu'il conviendrait de répartir sur les communes en fonction de la participation des jeunes. En 2017, le Centre Social a accueilli 4 jeunes de la commune et 3 en 2018, l'aide demandée s'élève donc à 115 €.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'aide demandée.

Après délibération, le versement d'une aide de 115 € est approuvé à l'unanimité.

13. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le copieur de l'école, présentant de sérieux signes d'usure, a été remplacé par le copieur de la Mairie. Un nouveau copieur a été installé au secrétariat par la société COPY CLASS mais cette fois avec la mise en place d'un contrat de location.
- Monsieur le Maire présente l'affiche qui sera distribuée aux administrés dans le cadre de la mise en place de nouvelles consignes de tri à compter du 1^{er} mai 2019. Les agents du SICTOM passeront dans chaque foyer afin de bien expliquer les nouveautés. La commune relayera les informations sur le site internet de la mairie ainsi que sur sa page Facebook.
- Monsieur le maire informe les élus que la remise des récompenses aux participants du concours des maisons fleuries ainsi que l'accueil des nouveaux habitants auront lieu le **samedi 04 mai à 11h00** à la salle de réunion de la mairie.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISE, LA SÉANCE EST
LEVÉE À 12H15